

# JOURNAL DE LYON

Bureaux de VENTE : rue Centrale, 34

Bureaux de VENTE : rue Centrale, 34

ÉDITION DU SOIR

ANNONCES ANGLAISES  
30 c. la ligne.

ADMINISTRATION ET BUREAUX  
A LYON  
41, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 41

Rédacteur en chef :  
A. SCHNÉEGANS  
Ancien député du Bas-Rhin.

PRIX D'ABONNEMENT :  
Ville de Lyon..... Trois : 9 fr. Six mois : 18 fr. Un an : 36 fr.  
Département du Rhône .. 10 fr. .. 20 fr. .. 40 fr.  
Autres départements... 12 fr. .. 23 fr. .. 46 fr.  
Pour l'Éger, le port en sus.  
Les Abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.

Gérant :  
C. THÉNÉSY  
Imprimerie de H. Storck, Lyon.

Le prix de l'abonnement est payable d'avance; on ne servira pas les demandes non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant. — Toute lettre non affranchie ou insuffisamment affranchie sera rigoureusement refusée.

RÉCLAMES ET FAITS DIVERS  
1 fr. la ligne.

## NOUVELLES DU JOUR

20 juin.

La question du volontariat d'un an a été franchie, en principe, par l'adoption de l'article 54 qui avait été remis par la commission et dont nous avons donné hier la rédaction nouvelle.

M. de Choiseul, qui a pris la parole au début de la discussion d'hier, a combattu le projet de la commission comme constituant, malgré les concessions que celle-ci se flatte d'avoir faites au sentiment général, une atteinte à l'égalité dans l'armée, et consacrant l'inégalité devant le devoir.

« Que que justifiés qu'aient pu paraître les critiques de M. Choiseul, l'Assemblée n'a prêté à l'orateur que fort peu d'attention, et après une courte réplique de M. Albert Desjardins, qui défendit la rédaction de la commission, l'article 54 a été voté.

La brèche est praticable maintenant, et c'est à qui fera pénétrer dans la place l'amendement de son choix : « Vous favorisez les écoles nationales d'agriculture, dit un honorable membre de l'Assemblée, pourquoi refuser le même encouragement aux élèves des écoles libres ? — « Admettre le volontariat pour les élèves de l'école des mineurs de St-Etienne, et le rejeter pour l'école des maîtres mineurs d'Alais, dit un autre membre, n'est avoir deux poids et deux mesures. — M. de Chasseloup-Laubat est obligé d'intervenir pour supplier l'Assemblée de mettre un frein à cette belle ardeur, et l'on arrive à l'article 55.

L'article 55 étend le privilège dont jouissent les jeunes gens qui se destinent aux carrières dites libérales à ceux qui satisfont à l'un des examens exigés par les différents programmes que devra publier le ministère de la guerre.

La commission a ajouté à cet article un paragraphe additionnel, stipulant que, chaque année, le ministre de la guerre fixe le nombre des jeunes gens qui seront admis au volontariat.

« Ici encore la commission est obligée de discuter le terrain aux amendements qui surgissent. Elle soutient que sa rédaction est la plus large qu'on puisse admettre ; M. Baragnon ne veut pas qu'elle le soit autant, et MM. de Meaux, de Barante proposent une addition intercalaire qui établirait le droit spécial des jeunes gens exerçant, depuis deux ans, une profession agricole, industrielle ou commerciale.

Le scrutin s'ouvre sur cet amendement, que la Chambre rejette à une majorité de 180 voix et la discussion est renvoyée au lendemain.

En résumant les séances de la Chambre, nous le faisons chaque fois qu'un débat important y est engagé, nous continuons, paraît-il, un acte déplorable, et, qui s'en serait douté ? — nuisible à la publicité des travaux de l'Assemblée.

C'est sur des considérations de cette valeur que s'est appuyé, en effet, l'honorable comte Jauréguibert pour demander l'urgence sur la proposition de MM. Mortimer-Ternaux et d'Abouville, rapportée par M. Thiers, et tendant à rétablir pour les journaux le compte-rendu obligatoire.

Les auteurs de ce projet se sont inspirés de l'esprit du décret de 1852, et veulent ressusciter les mesures de rigueur qui atteignaient, sous l'Empire, toute correspondance, tout résumé d'une séance ou l'œil du juge correctionnel pouvait découvrir, — suivant l'heureuse expression de M. Rouher, — un compte-rendu « parallèle, parasite ou autre. »

L'urgence demandée par M. le comte Jauréguibert a été votée par la Chambre, qui a validé ensuite à l'unanimité, — moins une voix, celle de M. Dahirel, — l'élection de M. Paul Bert dans l'Oisme.

On trouvera, dans notre Courrier de Paris, quelques détails intéressants sur l'entrevue des députés du centre droit avec le centre gauche, dont nous parlions hier.

Le Temps raconte, de son côté, qu'il y a eu deux réunions, ayant toutefois un caractère différent. La première, à laquelle assistaient seulement quelques membres du centre gauche convoqués à la hâte, pendant une séance, par le général Chanzy, avait paru irrégulière aux délégués du centre droit déjà formellement éconduits. Ils insistèrent donc pour qu'une nouvelle réunion fût tenue, à laquelle seraient convoqués les bureaux des deux groupes.

C'est dans cette entrevue, qui eut lieu lundi, qu'a été consommée la rupture, grâce à laquelle les situations sont aujourd'hui nettement dessinées par l'adhésion formelle du centre gauche à la République, d'un côté, et de l'autre, par le refus du centre droit de se rallier au principe que représente le gouvernement établi.

Le journal que nous venons de citer publie d'intéressants détails sur la marche des négociations pour la libération du territoire.

Plusieurs conférences ont eu lieu entre MM. Thiers, de Rémusat et de Goulard, et M. le comte d'Arnim.

Hier, ajoute le Temps, M. le président de la République a remis à M. le comte d'Arnim un mémoire contenant des propositions détaillées au sujet de l'exécution de l'arrangement dont la base et les principes sont déjà acceptés par le gouvernement allemand. Ce document a été expédié aujourd'hui à Berlin, et la réponse de M. de Bismarck ne tardera pas à parvenir à Paris.

Pour notre confrère parisien, la conclusion du traité ne paraît pas douteuse, et ses renseignements lui permettent d'affirmer que deux départements, ceux de la Marne et de la Haute-Marne, seront évacués peu de semaines après la signature de la convention.

Hier ont été déposées au secrétariat de l'Assemblée, les pétitions recueillies sur tout le territoire français en faveur de l'instruction primaire obligatoire.

Les adhésions, connues jusqu'à présent, s'élèvent à 850,000 environ. On lira avec intérêt les détails, que nous reproduisons plus loin, sur cette importante manifestation.

Du jour au lendemain, les nouvelles relatives au conflit anglo-américain cessent d'être vraies et les impressions diffèrent.

On annonçait récemment que les agents des États-Unis s'opposeraient à toute demande d'ajournement. D'après une dernière dépêche, le gouvernement de Washington se montrerait au contraire disposé à laisser carte blanche aux arbitres aussi bien sur la question d'ajournement que sur le fond même du litige.

Une autre dépêche annonce que le tribunal arbitral s'est ajourné à mercredi prochain.

## La loi électorale

Lorsque les incidents journaliers de la politique sont peu consolants, on cherche à penser à un avenir meilleur et à corriger celles de nos institutions qui s'opposent le plus à toute espérance : on songe volontiers à nos lois électorales dont une commission de l'Assemblée s'occupe en ce moment.

Nous croyons que notre loi électorale est mauvaise et appelle une réforme. Non pas qu'il nous semble utile, comme à un certain nombre de nos compatriotes, de réagir en quoi que ce soit contre le suffrage universel, que nous croyons, au contraire, excellent.

Sans doute, avec le suffrage universel, les électeurs ont commis de graves erreurs et fait bien souvent des choix assez tristes. Leurs élus ont manqué plus d'une fois de patriotisme et surtout d'esprit politique. Mais est-ce la faute du suffrage universel ? Non, évidemment. Le suffrage restreint, que nous avons vu fonctionner pendant la monarchie de juillet, n'a pas fait des choix meilleurs et, malheureusement, il n'existe en France aucune classe qui, ayant plus de lumières, de sens politique et de patriotisme que le reste de la nation, mérite de la représenter.

L'ignorance politique est à peu près la même dans toutes les classes de la société et, à ce point de vue, nous n'avons guères aucun reproche à nous adresser les uns aux autres. Ce n'est donc pas dans des restrictions, toujours odieuses et d'ailleurs inutiles, qu'il faut chercher un remède aux vices de notre loi électorale.

Le grand vice de cette loi, à notre avis, est le scrutin de liste. Ce système, nous le regardons comme le plus mauvais qui soit jamais venu à l'esprit de l'homme. Lorsque en même temps, l'obligation de voter est placée dans l'impossibilité de savoir exactement ce qu'il fait, il n'est pas tout à fait inexorable de s'abstenir.

Deux systèmes, qui présentent chacun des avantages et des inconvénients particuliers et dont les tendances seraient très-différentes, ont sur le scrutin de liste une grande supériorité, en ce sens qu'avec l'un, comme avec l'autre, l'électeur sait ce qu'il fait et se trouve aussi libre qu'il est possible de choisir à son gré. Ces deux systèmes sont le vote par circonscription et le suffrage à deux degrés. Ni l'un ni l'autre n'est parfait, mais l'un et l'autre permet d'espérer des Assemblées vraiment nationales, qui aient des racines dans la nation.

COURCELLE SENEUIL.

préférés dans chaque parti. On a ainsi des assemblées où les opinions extrêmes auront seules la parole pour conspirer et préparer les guerres civiles. Les opinions moyennes et de transition seront systématiquement exclues. On tendra ainsi sans cesse aux révolutions, parce que, les élections se trouvent aux mains des chercheurs de places, la perspective d'une révolution promet plus de places à distribuer qu'une transaction, quelle qu'elle soit.

C'est pourquoi le scrutin de liste actuel nous semble le mode de votation le plus propre à écarter les candidats dont l'élection serait utile au pays et à préparer sa ruine. L'histoire nous a montré, sur tout dans l'élection de la législative (1849), les tendances du scrutin de liste, mais si cette forme de vote durait, vieillissant, ses vices apparaîtraient avec bien plus de force.

L'auteur du décret de 1848, qui introduisit le scrutin de liste, M. de Cormenin, se proposait de donner par ce moyen une influence prépondérante au clergé dans les élections et il atteignit son but dans une certaine mesure. Avec un tel système, pensait-il, un corps fortement organisé, comme le clergé catholique, devait nécessairement l'emporter sur des opinions individuelles, sans discipline, ni cohésion. Il comptait sans la vitalité et l'énergie des intérêts privés très-capables, eux aussi, d'établir une discipline électorale à leur profit, dès que la loi leur en offre les moyens. Ainsi le scrutin de liste n'a abouti, en dernière analyse, qu'à donner la prépondérance électorale aux conspirations, aux factions disciplinées, qui se disputent le pouvoir, au grand préjudice de la nation. C'est par le scrutin de liste qu'on a abouti à l'Empire et par l'Empire à la ruine de la France.

Certes, tous nos malheurs ne viennent pas de cette cause unique, mais il nous semble incontestable que le scrutin de liste est une des plus puissantes causes de corruption politique qui puissent exister. C'est à lui qu'on doit attribuer, dans une large mesure, les abstentions qui deviennent une maladie habituelle de notre système électorale. Lorsque l'électeur se trouve placé dans l'alternative d'obéir passivement à des gens qu'il ne connaît ni par leur nom, ni par leur caractère, ou de s'abstenir, il n'est pas tout à fait inexorable de s'abstenir.

Deux systèmes, qui présentent chacun des avantages et des inconvénients particuliers et dont les tendances seraient très-différentes, ont sur le scrutin de liste une grande supériorité, en ce sens qu'avec l'un, comme avec l'autre, l'électeur sait ce qu'il fait et se trouve aussi libre qu'il est possible de choisir à son gré. Ces deux systèmes sont le vote par circonscription et le suffrage à deux degrés. Ni l'un ni l'autre n'est parfait, mais l'un et l'autre permet d'espérer des Assemblées vraiment nationales, qui aient des racines dans la nation.

COURCELLE SENEUIL.

On lit dans le Temps d'hier :  
Aujourd'hui mercredi, à deux heures, a eu lieu à Versailles, au secrétariat de la présidence de l'Assemblée, le dépôt de la pétition de la Ligue de l'enseignement pour l'instruction obligatoire.

Une députation de membres de l'Assemblée nationale, déléguée par les diverses fractions républicaines de la Chambre, a reçu la commission du Cercle parisien de la Ligue, qui lui a remis la pétition nationale avec une adresse ainsi conçue :

LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT  
PAR L'INITIATIVE PRIVÉE  
Pétition à l'Assemblée nationale  
Messieurs les députés,  
Sous le titre de *Mouvement national du sou contre l'ignorance*, le Cercle parisien de la Ligue de l'enseignement a commencé, le 1<sup>er</sup> novembre dernier, avec le concours de tous les cercles de la Ligue, un pétitionnement en faveur de l'instruction obligatoire, en demandant à chaque adhérent une modique souscription comme affirmation de son vœu.

Un rapide succès a répondu à cet appel, bientôt secondé par la presse républicaine de Paris et des départements. Nous vous présentons le premier résultat de ces efforts collectifs. Les adhésions, recueillies jusqu'à ce jour, comprennent tout ce qui est QUARANTE-SEPT MILLE SEPT CENT SOIXANTE ET UN (47,761) SIGNATURES réclamaient l'instruction obligatoire, lesquelles se répartissent comme il suit :

|   |         |
|---|---------|
| Pour l'instruction obligatoire seulement.....           | 116,105 |
| Pour l'instruction obligatoire et gratuite.....         | 383,391 |
| Pour l'instruction obligatoire, gratuite et laïque..... | 348,265 |
| Total.....  | 847,761 |

Ces chiffres parlent assez haut par eux-mêmes. En saisissant l'Assemblée nationale de cette manifestation, la plus considérable qui se soit produite jusqu'ici dans notre pays, nous avons la ferme confiance, messieurs les députés, que vous voudrez bien y faire droit.

Au nom de la Ligue de l'enseignement :  
Le secrétaire du Cercle parisien,  
E. WATCHEZ.

La commission déléguée :  
CH. SACVETAS, président ;  
AD. LEBREUILLET, E. NUS, S. VACCA.

Le président du Cercle parisien,  
JEAN MACÉ.

## LES NEGOCIATIONS AVEC LA PRUSSE

Nous détachons de notre Courrier de Paris quelques renseignements intéressants sur les négociations suivies avec l'Allemagne. L'autorité militaire prussienne fait valoir des exigences qui créent à l'action diplomatique des difficultés assez sérieuses, mais que le temps aplanira sans aucun doute, ainsi que le fait remarquer notre correspondant.

19 juin 1872.

Mon familier d'ambassade vient, m'a-t-il dit, de me faire une visite tout expresse pour me renseigner au sujet des négociations pour l'évacuation du territoire. Quoiqu'elles marchent activement, puisque M. d'Arnim s'est installé à Versailles pour être plus constamment en communication avec M. Thiers, il s'élève, paraît-il, des difficultés avec lequel un auquel on ne pensait pas, à savoir, le parti militaire prussien, qui a pris pour organes MM. de Roon, ministre de la guerre, et de Moltke, et signifie que peu lui importent les arrangements de M. de Bismarck, il a les positions stratégiques et ne veut les quitter qu'au jour du paiement du dernier sou.

Vous pensez bien que ce conflit entre les diplomates et les guerriers de Berlin n'est que de la haute comédie. Quoi qu'il en soit, ceux-ci déclarent, à ce qu'on assure, que non-seulement Toul et Belfort, mais encore Verdun et Montmédy leur sont indispensables tant qu'un pouce du territoire français sera occupé. Ce sera indifférent lors de l'évacuation des deux premiers départements, Marne et Haute-Marne; mais comment fera-t-on quand on évacuera les Ardennes et la Meuse où se trouvent Montmédy et Verdun ? Il faut compter, je crois, sur le temps qui aplanit bien des choses.

## COURRIER DE PARIS

Paris, 19 juin.

Laissez-moi rectifier une simple erreur de nos propres que j'ai commise dans une de mes dernières lettres. J'ai dit que les bruits Thiers avaient été l'objet d'une communication au journal le Français, attribuée à M. de Belcastel ; c'est à M. de Ravinel qu'il faut dire. M. de Belcastel a déjà assez d'inquiétés à porter sans qu'on le charge de celles qui ne lui appartiennent pas.

Une fois n'est pas coutume. Permettez-moi, pour aujourd'hui, de vous citer quatre lignes du Figaro.

On y trouve ce matin le quatrain suivant, qu'à la muse habituelle de M. Albert Millaud :

Ainsi les deux centres se jettent  
Des appels, mais sans se mouvoir,  
Comme deux amis qui s'arrestent  
De l'autre côté du trottoir.

Cette poésie est en situation autant que possible, attendu que toutes les tentatives pour unir les deux parties de l'Assemblée dont il est question sont, comme il était facile de le prévoir, à peu près nulles. Chacun voudrait bien l'entente, mais à son profit. Prenez mon ours, disaient-ils à l'unisson, en parlant, l'un de la République et l'autre de la monarchie. Conclusion : que rien n'est fait ni ne se fera. Cela rappelle un bal où je me trouvais avec un de mes amis ; nous voyons deux demoiselles rester sur leurs chaises pendant un quart de siècle, et pris d'un beau mouvement, nous décidons de nous faire vis-à-vis avec elles ; mais l'une était jolie, l'autre... de celles dont on ne parle pas. Chacun de nous voulut choisir, et bref, les demoiselles ne dansèrent pas.

Maintenant le centre droit va tâcher de s'entendre avec la droite. Au premier abord cela n'a rien de facile. Mais on ne sait pas quel abîme sépare les orléanistes des légitimistes. J'avais bien raison de vous mettre en garde l'autre jour contre les bruits de réconciliation des princes avec le comte de Chambord. Il n'a jamais pu s'agir du duc d'Aumale, dont l'antipathie est incurable pour le chef de la maison de France qui le lui rend bien. Quant au comte de Paris, voici ce qu'il a dit hier (c'est précis) à quelqu'un qui me l'a répété ce matin :

« Toutes les histoires qui ont couru les journaux ces jours-ci n'ont pas le moindre fondement, notamment le récit du Figaro qui est une invention d'un bout à l'autre. S'il m'était démontré que c'est l'intérêt du pays et sa volonté, je ne dis pas que je ne me rapprocherais pas de mon parent ; mais cette démonstration est pour moi bien loin d'être faite, et à mon avis personnel, je désespère du salut temporel du comte de Chambord, c'est-à-dire de l'accord de ses idées avec celles de la France.

Il y a, d'autre part, dans le centre droit, un groupe de députés qui se sont montrés disposés à passer franchement à la République, mais leurs efforts n'ont pas abouti, au moins jusqu'à présent, à entraîner leurs collègues, et cela par suite de l'intervention d'un des plus influents, qui a déclaré qu'il ne se rallierait jamais à ce régime. Sans vous dire le nom de cet opposant, sachez que c'est un ami des princes, le beau-frère d'un ancien ministre, et un homme dont un récent débat parlementaire a fait parvenir la voix aux quatre coins du pays.

La droite en désespoir de cause s'allierait-elle aux bonapartistes ? Je continue à ne pas le croire.

Beaucoup de personnes pensent qu'aux prochaines élections, la question se posera partout entre les bonapartistes et les radicaux. Quoique j'aime peu ces derniers, je les préfère

aux autres, d'autant plus qu'on exagère beaucoup un grand nombre d'entre eux, et que, du reste, il ne tient qu'au parti conservateur de les diminuer beaucoup en se ralliant à la République.

Je ne regrette pas de vous avoir donné l'autre jour, dans une correspondance, des extraits du livre du général Douai qui, au bout du compte, se trouve chez tous les libraires. Mais les grands journaux s'abstiendront sans doute de concourir à cette publicité, à cause de la situation du maréchal Bazaine. Un écrivain anglais ayant écrit contre lui vient de quitter tous les exemplaires de son livre, quand il a su qu'il était en jugement.

Le Times compare cela au concert de clameurs qui remplissent notre presse. Voilà, dit-il, comment on entend la justice en Angleterre et comment on l'entend en France. Il a peut-être raison.

## TABLETTES VERSAILLAISES

M. Fresneau, au début de la séance, a demandé la parole sur le procès-verbal.

L'observation qu'a présentée l'honorable député de la droite ne manque point de sel. M. Fresneau en veut à M. de Lasteysrie, président de la commission, d'être venu la veille en aide au président de la République. L'entente sur l'article 42 (les six mois de service) aurait été, selon M. de Lasteysrie, la condition sine qua non mise par M. le président de la République à l'appui qu'il consentait à donner à la loi. « Messieurs, dit M. Fresneau, je suis bien aise d'apprendre que M. le président de la République a défendu la loi. » Drole d'appui, en effet, que celui qui est prêt par M. Thiers au service obligatoire ! Il accepte la loi, mais en la minant et en avouant qu'il la mine ; et tout en l'acceptant, il la déclare, selon les circonstances, pour qu'on lui accorde les concessions qu'il demande, ou exécration, ou illusoires.

Voici quelques chiffres donnés par M. Fresneau qui ne manquent point d'intérêt. 22 membres de la commission ont protesté, soit par un vote formel, soit par l'abstention, contre cette affirmation des sentiments de gratitude de la commission dont M. de Lasteysrie a cru pouvoir se faire l'interprète.

Une minorité de 22 membres, c'est déjà très-beau, — très-imposant, — comme dit M. Fresneau. Mais voici qui est mieux. Sur les 14 généraux ou amiraux que compte dans son sein la commission, 9 font partie de cette minorité.

Neuf généraux sur quatorze sont d'un avis opposé à celui de M. Thiers.

M. Thiers qui connaît l'éloquence des chiffres-là.

Mais c'est là de l'histoire ancienne. Il n'y a plus à revenir sur l'article 42.

A propos de l'article 43, M. de Mornay, très-tenace et même d'une tenacité un peu naïve, voudrait en revenir par l'intercalation insidieuse d'un paragraphe de son cru au service de trois années. Il parle de son long service à dessein et très-inutilement. M. de Gisser lui répond en trois mots. La disposition additionnelle est repoussée. C'est un demi-heure déjà dévoré.

A l'article 44 nous retrouvons encore M. de Mornay. Très-tatillon comme tous les gens qui se mêlent d'un métier dont ils ne sont point et dont ils regrettent de ne point être, M. le marquis de Mornay, qui n'est point militaire, quoique chevalier de la Légion d'honneur, est le Raoulot de cette discussion. Il apporte avec lui toute une couvée de petits amendements, paragraphes additionnels intercalés et autres, auxquels il voudrait faire un sort.

Cette fois il demande l'exemption du service en temps de paix pour diverses catégories de fonctionnaires ou d'employés, parmi lesquels les facteurs des postes et du télégraphe.

N'est-il point naturel de les laisser plutôt à la disposition du ministre de la guerre. C'est l'avis de M. Bethmont, sur lequel la commission se décharge aujourd'hui d'une grande partie de sa besogne. Bethmont, de Bastard ! la très-habile commission choisit les plus doux et les plus aimables de ses membres, pour cette tâche ingrate.

Cette fois M. Bethmont paraît avoir sérieusement raison : l'Assemblée donne tort à M. de Mornay.

L'article 45 autorise le mariage des hommes de la réserve et même des hommes en disponibilité de l'armée active.

M. Chevandier voudrait faire quelques difficultés pour ces derniers.

Le général Billot le réfute laconiquement et avec succès. Il déclare que cet article qui autorise les mariages est « un article fécond. » La Chambre rit ; l'amendement Chevandier n'est pas adopté.

Alors c'est une course folle, échevelée. Les articles 46, 47, 48, 49, 51, 52, 53 sur les engagements et engagements, filent à toute vapeur, recevant au passage l'estampille de l'adoption législative.

Tout à coup un grand mouvement se fait de tous les côtés de l'Assemblée, avec accompagnement de ah ! ah ! expréssifs : l'article 54, messieurs, l'article 54 ! Débarquons, et vite en bataille.

La nouvelle rédaction de l'article 54 (sur les engagements conditionnels d'un an) a été distribuée le matin seulement aux députés. Il y faut joindre celle des articles 55 et 56, qui complètent l'article 54 et qui l'élargissent... à portée de vue.

L'article 54 admet, au bénéfice de l'engagement volontaire d'une année, les bacheliers-lettres, les sciences, les élèves des écoles centrales, des arts et métiers, des beaux arts, etc., etc.

L'article 55 établit pour les autres des examens dont les programmes sont fixés par le ministre de la guerre, et donne à entendre (à moins qu'il ne le dise expressément) que chacun sera interrogé sur sa partie.

Peste ! voilà qui devient très large, comme

je l'entends dire à un de mes confrères de la tribune ; pour peu que le fumiste se fasse interroger sur la fumisterie, le maçon sur la maçonnerie, etc., etc., on ira comme ça très loin. Et ça sera surtout très commode.

Dans tous les cas, le volontaire d'une année devra s'équiper et s'armer à ses frais.

Tout ce qu'il y a de plus clair en ceci, c'est que l'argent continue à jouer son rôle dans la loi nouvelle. Quant à l'instruction, la latitude est effrayable. De plus, ainsi que je l'annonçais il y a quelques jours, le baccalauréat va étendre de plus en plus son niveau sur la France. Les usines vont fabriquer, fabriquer ! D'ici à quelques années il n'y aura plus de petit Français qui ne sache décliner sur ses doigts : ignorantus, ignoranto, ignorancium !

Quant aux examens spéciaux de M. le ministre de la guerre, quel beau gâchis en perspective !

M. Beaussire, ancien professeur de philosophie à la Faculté de Poitiers, en dernier lieu au lycée Charlemagne, membre du centre gauche (avec inclination vers la droite), a prononcé un discours fort long où il y a d'excellentes choses, mais un peu confusément mêlées, contre les engagements conditionnels... d'autant que ce qu'il propose à la place demanderait singulièrement à être éclairci, et tel quel, paraît peu pratique.

On l'a peu écouté, et il a emporté un peu. — Vous me trouvez trop long ? a-t-il demandé.

— Oui ! ont répondu quelques voix.

— Merci.

Quant à moi, je lui pardonne tout en faveur de son petit développement contre les mauvais bacheliers. C'est peut-être peu modeste à moi, car j'ai eu l'honneur de développer les mêmes arguments, en des termes analogues, par devant notre public lyonnais. M. Beaussire, qui est du métier, prétend lui aussi que la moyenne du baccalauréat baissera déplorablement devant l'invasion de la médiocrité, les influences, les sollicitations maternelles... Toute cette partie critique est remarquable. Quant à la partie pratique, elle a été faible et devait entraîner infailliblement le rejet de l'amendement.

M. Duvergier de Hauranne est rentré en grâce auprès des membres de la droite, depuis le jour où il s'est précipité dans les bras du général Changarnier. Quant à la gauche, à laquelle il est revenu après cette sentimentalité escapadée, elle ne lui a point tenu rigueur. En sorte que voilà notre jeune homme en situation de se faire écouter tout de long à l'Assemblée nationale comme autrefois à la conférence Molé. Quel rêve !

M. Duvergier de Hauranne demande ce qu'il appelle la démocratisation du volontariat d'un an. Il est partisan du régime de M. de Mornay, mais il ne veut point que l'homme instruit soit contraint de marcher au pas du paysan qui ne sait ni lire ni écrire. D'autre part, il estime contraire à l'égalité démocratique l'exclusion du volontariat d'une année ceux qui ne peuvent s'équiper à leurs frais.

Mais, dit M. Bethmont ! voyez l'article 56. Vous y lirez en toutes lettres que ceux qui auront donné dans leurs examens des preuves de capacité exceptionnelle pourront être dispensés en tout ou en partie de ces obligations pécuniaires.

Capacité exceptionnelle ! Voilà parlé ! qui est singulièrement démocratique ! Est-ce que ces conditions de capacité extraordinaire seraient le châtiment de la pauvreté ?

Quant à M. de Belcastel, — car ce jour est le jour des recommandations et des surprises, — il s'est fait applaudir de la gauche en disant que dans cette loi, qui prétend avoir fait la part de tout le monde, il y a une part qui manque ; celle des classes laborieuses.

M. Bethmont, qui s'imaginait avoir fait si chrétiennement les parts, a essayé de protester.

« J'ai dit la vérité ! s'est écrié M. de Belcastel. Je défends ici la cause du travail, que vous avez oubliée !

— Permettez ! a répliqué M. Bethmont, lisez donc dans l'article qui suit ce qui concerne les examens spéciaux, dont les programmes seront publiés par le ministre de la guerre.

Quels examens ? quels programmes ? qui vivra verra.

L'Assemblée, très troublée, a décidé que la discussion sur l'article 54 ne serait point fermée. Quelle qu'en soit l'issue, il est à désirer que toute trace de condition pécuniaire soit effacée. Seront astreints à s'équiper en leurs frais tous ceux qui seront reconnus en situation de le faire. L'Etat se chargera des autres. Telle est la solution démocratique.

P.-S. — A la faveur du trouble de la dernière heure, le général Robert, bien qu'accueillé, comme toujours, à son arrivée à la tribune, par une chaleureuse demande de clôture, a réussi à placer un discours.

## NOUVELLES ET BRUITS

Le président de la République a reçu le lettre par laquelle le roi des Pays-Bas notifie le décès de madame la princesse Amélie, épouse de son frère le prince Henri des Pays-Bas ;

La lettre par laquelle M. Manuel Morillo annonce son élection à la présidence des États-Unis de Colombie ;

Et la lettre par laquelle l'empereur d'Autriche notifie la mort de sa mère, l'archiduchesse Sophie.

Les dames patronesses de l'œuvre du sou des chaumières vont mettre à exécution un projet qui ne peut manquer d'amener pour cette œuvre de bons résultats. Pour exciter le zèle du public, elles vont faire construire dans le jardin du palais de l'Industrie, à Paris, une chaumière toute semblable aux 320 qu'elles ont déjà fait élever dans nos campagnes dévastées.

Ces chaumières, qui coûtent en moyenne mille francs chacune, sont construites entre cour et jardin et sont munies d'une étable



On avait craint que la présence de nom- b'geux étrangers à Lyon après l'ouverture de l'exposition lit rancœur les dévotés de première nécessité.

Justicé il n'en est rien... Il est vrai que l'affluence n'est pas encore très-considérable; mais il faut ajouter que les approvisionnements ont augmenté dans la même proportion que la consommation; il y a même surabondance de certains produits, etc.

Il est à regretter que le spectacle de la Châte blanche, un spectacle du parterre s'affaisse tout à coup et tombe sur ses voisins.

Le docteur B... présent au spectacle, n'a pu que constater le décès, dû à la rupture d'un anévrysme.

On a retiré hier de la Saône, au quai de Pierre-Scize, deux cadavres, l'un à une heure, l'autre à trois.

Le premier est celui d'un soldat d'administration entièrement habillé et même portant son sabre; le second est celui d'un jeune homme qui s'est noyé l'autre jour à Vaise.

Il portait encore autour de la ceinture la corde dont la rupture a occasionné sa mort.

Un des accidents les plus fréquents en cette saison, est la congestion cérébrale.

La congestion est le résultat de l'affluence du sang vers un organe. C'est ordinairement le cerveau qui est le siège de cette affection.

Comme la congestion peut amener des effets funestes, il est prudent que les personnes qui y sont susceptibles prennent soin d'éloigner toutes les causes qui peuvent la provoquer.

Les personnes sujettes aux palpitations, aux bourdonnements d'oreilles, aux éblouissements, sont prédisposées aux congestions, aussi doivent-elles au printemps, et dès les premières chaleurs, suivre un régime régulier.

La nourriture devra être légère et peu abondante, l'usage de la viande très-restreint, et, au contraire, celui des légumes et des autres végétaux très-fréquent.

Un point essentiel est d'être très-sobre en liqueurs fortes.

Une légère purge peut parfois produire de bons effets. Elle centralise l'activité des organes sur les intestins et dégage le cerveau.

Au moment où les opérations du recensement touchent à leur terme, il nous semble intéressant de reproduire une chronique fort spirituelle et fort humoristique publiée sur cette question du recensement par Henri Rochefort, alors qu'il était encore simple employé à la mairie de Paris, et que la Nouvelle-Calédonie n'existait pas pour lui :

J'ai eu l'occasion, disait-il, d'étudier de près le mécanisme du dénombrement de la population, et j'ai pu me convaincre de l'effroyable difficulté qu'on éprouve à tirer d'un recensement une déclaration sérieuse.

Si un des employés chargés d'explorer les maisons s'adressait, pour lui demander son âge, à une femme qui avait dansé avec Charles X, elle répondait légèrement :

— J'ai vingt-deux ans et demi.

On citait des rues entières où il avait été impossible de trouver une femme ayant atteint sa majorité. Ces réponses en amenaient d'autres. Quand on cherchait à savoir si la dame avait des enfants, une fois qu'elle s'était donné vingt et un ans, elle n'osait plus déclarer que sa fille aînée en avait dix-sept, ce qui, même sous le ciel des tropiques, eût supposé chez la mère une rare dépravation.

La question du mari était encore plus brûlante. On ne peut nier qu'il y ait à Paris quelques femmes mariées, mais comme nous en rencontrons à chaque pas un grand nombre qui ne sont ni dames ni demoiselles, elles savaient autant que possible le décevoir de la situation en déclarant qu'elles étaient veuves.

Nous obtenions ainsi, en moyenne, cinquante cinq veuves pour un veuf, ce qui culbutait toutes les lois de l'équilibre.

On frappe activement la monnaie de billon en ce moment.

Cinq presses fonctionnent continuellement. On doit trapper pour douze millions de francs de monnaie de bronze; cette fabrication durera trois mois au moins.

Le chemin de fer de Saint-Etienne à Saint-Bonnet-le-Château, dû à l'initiative de promoteurs lyonnais est en voie d'achèvement.

La compagnie d'exploitation de chemins de fer qui a traité avec l'entrepreneur général de l'exploitation de cette ligne a pris les mesures nécessaires pour commencer le service le 1<sup>er</sup> janvier 1873. Les constructeurs du matériel roulant ont pris l'engagement de le livrer à cette date.

Bourse. — Peu d'affaires; valeurs généralement faibles.

Paris, 20 juin.

La réunion du centre gauche d'hier a adopté une résolution approuvant en tout la conduite de son bureau, le félicitant de son attitude énergique et digne en présence de la proposition du centre droit.

La réunion décide qu'elle sera toujours disposée à s'entendre avec le centre droit et à chercher un terrain de conciliation pour former une majorité gouvernementale.

Genève, 19 juin.

Le tribunal arbitral a été de nouveau ajourné à mercredi prochain. Un secret absolu est toujours gardé. On espère des nouvelles positives pour mercredi.

Il y a apparence qu'on arrivera à un arrangement.

Dans l'affaire de l'Alabama, les réclamations indirectes soulèvent de nouvelles difficultés. Après la séance d'aujourd'hui, le secrétaire annonce que les journalistes seront admis aux débats aussitôt qu'une question délicate sera résolue.

L'affaire sera liquidée par les arbitres même en l'absence des parties.

Des dépêches importantes sont attendues de Londres pour la prochaine séance de mercredi.

Rome, 19 juin.

Le pape a reçu plusieurs ministres étrangers, ensuite toutes les députations étrangères. Le pape les a invités à prier pour Constantinople ou un triste schisme trouve protection et appui.

Le pape a béli ensuite particulièrement l'Espagne, la France, l'Angleterre, l'Italie, la Belgique, que le pape appelle un pays exceptionnel, et Constantinople.

On avait craint que la présence de nom- b'geux étrangers à Lyon après l'ouverture de l'exposition lit rancœur les dévotés de première nécessité.

Justicé il n'en est rien... Il est vrai que l'affluence n'est pas encore très-considérable; mais il faut ajouter que les approvisionnements ont augmenté dans la même proportion que la consommation; il y a même surabondance de certains produits, etc.

Il est à regretter que le spectacle de la Châte blanche, un spectacle du parterre s'affaisse tout à coup et tombe sur ses voisins.

Le docteur B... présent au spectacle, n'a pu que constater le décès, dû à la rupture d'un anévrysme.

On a retiré hier de la Saône, au quai de Pierre-Scize, deux cadavres, l'un à une heure, l'autre à trois.

Le premier est celui d'un soldat d'administration entièrement habillé et même portant son sabre; le second est celui d'un jeune homme qui s'est noyé l'autre jour à Vaise.

Il portait encore autour de la ceinture la corde dont la rupture a occasionné sa mort.

Un des accidents les plus fréquents en cette saison, est la congestion cérébrale.

La congestion est le résultat de l'affluence du sang vers un organe. C'est ordinairement le cerveau qui est le siège de cette affection.

Comme la congestion peut amener des effets funestes, il est prudent que les personnes qui y sont susceptibles prennent soin d'éloigner toutes les causes qui peuvent la provoquer.

Les personnes sujettes aux palpitations, aux bourdonnements d'oreilles, aux éblouissements, sont prédisposées aux congestions, aussi doivent-elles au printemps, et dès les premières chaleurs, suivre un régime régulier.

La nourriture devra être légère et peu abondante, l'usage de la viande très-restreint, et, au contraire, celui des légumes et des autres végétaux très-fréquent.

Un point essentiel est d'être très-sobre en liqueurs fortes.

Une légère purge peut parfois produire de bons effets. Elle centralise l'activité des organes sur les intestins et dégage le cerveau.

Au moment où les opérations du recensement touchent à leur terme, il nous semble intéressant de reproduire une chronique fort spirituelle et fort humoristique publiée sur cette question du recensement par Henri Rochefort, alors qu'il était encore simple employé à la mairie de Paris, et que la Nouvelle-Calédonie n'existait pas pour lui :

J'ai eu l'occasion, disait-il, d'étudier de près le mécanisme du dénombrement de la population, et j'ai pu me convaincre de l'effroyable difficulté qu'on éprouve à tirer d'un recensement une déclaration sérieuse.

Si un des employés chargés d'explorer les maisons s'adressait, pour lui demander son âge, à une femme qui avait dansé avec Charles X, elle répondait légèrement :

— J'ai vingt-deux ans et demi.

On citait des rues entières où il avait été impossible de trouver une femme ayant atteint sa majorité. Ces réponses en amenaient d'autres. Quand on cherchait à savoir si la dame avait des enfants, une fois qu'elle s'était donné vingt et un ans, elle n'osait plus déclarer que sa fille aînée en avait dix-sept, ce qui, même sous le ciel des tropiques, eût supposé chez la mère une rare dépravation.

La question du mari était encore plus brûlante. On ne peut nier qu'il y ait à Paris quelques femmes mariées, mais comme nous en rencontrons à chaque pas un grand nombre qui ne sont ni dames ni demoiselles, elles savaient autant que possible le décevoir de la situation en déclarant qu'elles étaient veuves.

Nous obtenions ainsi, en moyenne, cinquante cinq veuves pour un veuf, ce qui culbutait toutes les lois de l'équilibre.

On frappe activement la monnaie de billon en ce moment.

Cinq presses fonctionnent continuellement. On doit trapper pour douze millions de francs de monnaie de bronze; cette fabrication durera trois mois au moins.

Le chemin de fer de Saint-Etienne à Saint-Bonnet-le-Château, dû à l'initiative de promoteurs lyonnais est en voie d'achèvement.

La compagnie d'exploitation de chemins de fer qui a traité avec l'entrepreneur général de l'exploitation de cette ligne a pris les mesures nécessaires pour commencer le service le 1<sup>er</sup> janvier 1873. Les constructeurs du matériel roulant ont pris l'engagement de le livrer à cette date.

Bourse. — Peu d'affaires; valeurs généralement faibles.

Paris, 20 juin.

La réunion du centre gauche d'hier a adopté une résolution approuvant en tout la conduite de son bureau, le félicitant de son attitude énergique et digne en présence de la proposition du centre droit.

La réunion décide qu'elle sera toujours disposée à s'entendre avec le centre droit et à chercher un terrain de conciliation pour former une majorité gouvernementale.

Genève, 19 juin.

Le tribunal arbitral a été de nouveau ajourné à mercredi prochain. Un secret absolu est toujours gardé. On espère des nouvelles positives pour mercredi.

Il y a apparence qu'on arrivera à un arrangement.

Dans l'affaire de l'Alabama, les réclamations indirectes soulèvent de nouvelles difficultés. Après la séance d'aujourd'hui, le secrétaire annonce que les journalistes seront admis aux débats aussitôt qu'une question délicate sera résolue.

L'affaire sera liquidée par les arbitres même en l'absence des parties.

Des dépêches importantes sont attendues de Londres pour la prochaine séance de mercredi.

Rome, 19 juin.

Le pape a reçu plusieurs ministres étrangers, ensuite toutes les députations étrangères. Le pape les a invités à prier pour Constantinople ou un triste schisme trouve protection et appui.

Le pape a béli ensuite particulièrement l'Espagne, la France, l'Angleterre, l'Italie, la Belgique, que le pape appelle un pays exceptionnel, et Constantinople.

ECOLE DE COMMERCE DIRIGÉE PAR M. C. FLEURY rue de l'Hôtel-de-Ville, 106.

Ces cours ont lieu le matin, de 6 heures à 8 heures, et le soir de 7 heures à 9 heures.

DÉCÈS

Les amis et connaissances de la famille FAYOLLE qui, par erreur, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur

J.-P. FAYOLLE,

Pharmacien, rue Saint-Côme, 4, sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à vouloir bien assister à ses funérailles qui auront lieu samedi 23 du courant.

Le convoi partira du domicile du défunt, rue de la Charité, 39, à 8 heures 3/4 précises, pour se rendre à l'église d'Ainay et, de là, au cimetière de Loyasse.

DÉPÊCHES DU MATIN

30 Juin. — 7 heures du matin.

Paris, 19 juin.

Synode. — M. Guizot, répondant à M. Colani, dit qu'en 1861 il a déclaré que les libertés de l'Eglise catholique étaient intimement liées au pouvoir temporel du pape, mais qu'il n'a jamais songé à une alliance quelconque entre les Eglises catholique et protestante.

Il était de l'intérêt des protestants de revendiquer les libertés du catholicisme, car c'était la protéger les libertés protestantes. L'incident est vidé.

M. Bois, orthodoxe, soutient la profession de foi qu'il a proposée. (Vives interruptions.)

M. Clamageran à l'occasion d'une interruption de M. Mettetal l'accuse d'être un homme du 2 décembre (cris; rappel à l'ordre); le président se couvre, puis le calme se rétablit.

M. Bois continue son discours en démontrant que les libéraux sont moins libéraux que les autres; les doctrines de la gauche produiraient un émiettement du protestantisme; l'Eglise, telle que la conçoit la gauche, est le séjour des contraires. La question entre nous est de savoir si nous devons accepter le christianisme surnaturel et divin ou le christianisme naturel. Ce sont là non pas de simples divergences mais deux religions distinctes.

La clôture générale est demandée mais rejetée.

M. Rabaud, libéral, n'accepte pas la souveraineté des Ecritures; il repousse la profession de foi de M. Bois parce qu'elle serait funeste à l'Eglise et est hostile à l'esprit de liberté et de progrès du protestantisme. Nous ne voulons pas retomber dans la servitude, dit-il; la vérité est immuable, mais le dogme, enveloppe de la vérité est variable; le dogme ne peut donc pas être imposé.

L'orateur fait appel à l'union, car la division tuerait le protestantisme.

M. Babut pense que la séparation serait la meilleure solution; elle permettrait de voir ce que chaque parti peut faire et ce qu'il veut.

La clôture de la discussion générale est la mise aux voix sont décidées.

Assemblée. — L'urgence est déclarée sur la proposition relative à la publicité des travaux de l'Assemblée.

L'élection de M. Bert dans l'Yonne est validée.

M. de Choiseul combat l'article 54 de la loi du recrutement.

M. Desjardins, au nom de la commission, expose que l'article a été modifié de manière à répondre à toutes les exigences et à tous les intérêts égaux.

L'article 54 est adopté.

On adopte également l'article 55 modifié qui autorise l'engagement volontaire des jeunes gens ayant satisfait à un examen fixé par le ministre de la guerre.

Le nombre de ceux qui seront autorisés sera fixé annuellement par le ministre de la guerre.

L'amendement additionnel de M. de Meaux est rejeté par 388 voix contre 208. La discussion continuera demain.

Bourse. — Peu d'affaires; valeurs généralement faibles.

Paris, 20 juin.

La réunion du centre gauche d'hier a adopté une résolution approuvant en tout la conduite de son bureau, le félicitant de son attitude énergique et digne en présence de la proposition du centre droit.

La réunion décide qu'elle sera toujours disposée à s'entendre avec le centre droit et à chercher un terrain de conciliation pour former une majorité gouvernementale.

Genève, 19 juin.

Le tribunal arbitral a été de nouveau ajourné à mercredi prochain. Un secret absolu est toujours gardé. On espère des nouvelles positives pour mercredi.

Il y a apparence qu'on arrivera à un arrangement.

Dans l'affaire de l'Alabama, les réclamations indirectes soulèvent de nouvelles difficultés. Après la séance d'aujourd'hui, le secrétaire annonce que les journalistes seront admis aux débats aussitôt qu'une question délicate sera résolue.

L'affaire sera liquidée par les arbitres même en l'absence des parties.

Des dépêches importantes sont attendues de Londres pour la prochaine séance de mercredi.

Rome, 19 juin.

Le pape a reçu plusieurs ministres étrangers, ensuite toutes les députations étrangères. Le pape les a invités à prier pour Constantinople ou un triste schisme trouve protection et appui.

Le pape a béli ensuite particulièrement l'Espagne, la France, l'Angleterre, l'Italie, la Belgique, que le pape appelle un pays exceptionnel, et Constantinople.

Une lettre du pape au cardinal Anto-

nelli, du 16 juin, déplore la proximité présentée à la Chambre des lois supprimant les corporations religieuses de Rome. Cette loi, dit-il, lèse les intérêts de l'Eglise et le droit international de la catholicité entière.

Le pape parle des continuelles usurpations italiennes contre l'autorité pontificale; il ajoute qu'il n'a pas cherché un asile en pays étranger parce que des motifs d'intérêt religieux lui ont conseillé de ne pas abandonner son siège, et afin que le monde voie le sort réservé à l'Eglise et au pape.

Quoique libre, le pape n'est pas indépendant; les conflits des deux pouvoirs sont inévitables, la papauté ne pouvant pas se plier à l'usurpation de ses droits. Les garanties sont illusoire.

Le pape charge Antonelli de faire connaître la situation aux représentants étrangers et de réclamer contre les attentats qui menacent le pape et la catholicité.

Berlin, 19 juin.

La Correspondance provinciale confirme l'ouverture de négociations avec la France, et fait ressortir l'accueil favorable du gouvernement allemand qui prouve, dit-elle, sa confiance dans la politique du gouvernement français actuel.

Le Reichstag a adopté en troisième lecture par 181 voix contre 93 la loi sur les jésuites.

La loi introduisant le mariage civil obligatoire a été également adoptée. La session est close.

Deux corvettes prussiennes ont forcé, par la saisie de deux corvettes haïtiennes, le gouvernement haïtien à indemniser un négociant allemand.

Athènes, 19.

M. Jules Ferry est attendu ici aujourd'hui. Il apporte une note du gouvernement français réclamant une dette de 30 millions d'avances à la Grèce, remontant à 1832.

Versailles, 20 juin.

M. Thiers recevra aujourd'hui, à deux heures, les députés français de la droite.

Madrid, 20 juin.

Le ministre des finances a envoyé à Londres l'ordre pour le paiement du coupon extérieur.

Le même ordre a été donné sur différentes places.

DÉPÊCHES DU SOIR

20 Juin. — 2 heures du soir.

Versailles, 20 juin.

M. Thiers recevra aujourd'hui, à deux heures, les députés français de la droite.

Madrid, 20 juin.

Le ministre des finances a envoyé à Londres l'ordre pour le paiement du coupon extérieur.

Le même ordre a été donné sur différentes places.

Dépêches particulières

DU JOURNAL DE LYON

Londres, 19, 6 h. 40 s.

Paris... Rente autrich... 89.75

Paris... Rente 3 0/0... 53.37

Paris... Rente 5 0/0... 57.08

Paris... Rente 3 0/0... 53.37

Paris... Rente 5 0/0... 57.08

Paris... Rente 3 0/0... 53.37

Paris... Rente 5 0/0... 57.08

Paris... Rente 3 0/0... 53.37

Paris... Rente 5 0/0... 57.08

Paris... Rente 3 0/0... 53.37

Paris... Rente 5 0/0... 57.08

Paris... Rente 3 0/0... 53.37

Paris... Rente 5 0/0... 57.08

Paris... Rente 3 0/0... 53.37

Paris... Rente 5 0/0... 57.08

Paris... Rente 3 0/0... 53.37

Paris... Rente 5 0/0... 57.08

Paris... Rente 3 0/0... 53.37

Paris... Rente 5 0/0... 57.08

Paris... Rente 3 0/0... 53.37

Paris... Rente 5 0/0... 57.08

Paris... Rente 3 0/0... 53.37

Paris... Rente 5 0/0... 57.08

Paris... Rente 3 0/0... 53.37

voici quelles ont été en substance mes impressions.

Si le ciel, en ordonnant la défaite de Napoléon, a voulu compléter le châtiment par la mesquinerie du théâtre, il ne pouvait choisir un lieu plus approprié que l'emplacement même où s'est passé le combat, entre les deux villages de Plancenoix et Mont-Saint-Jean.

Il y a pas de pays au monde moins pittoresque que ce lieu, plus vulgaire, plus dénué de tout ce que l'imagination souhaite comme encadrement à une lutte héroïque. Un sol ondulé, toujours et uniformément ondulé, sans accidents tranchés, sans caractère, sans rien qui fasse traîner le point de mire sur elle, comme le nez au milieu du visage, ni éminence prononcée, ni enfoncement un peu considérable; partout un aspect tel que les géographes le racontent des immenses et invariables plaines de la Russie; voilà Mont-Saint-Jean.

C'est à tel point que je n'ai nullement été surpris de ce que j'ai dit un vieux paysan, originaire de Plancenoix même, et qui servait justement, en 1815, dans les rangs français: je ne savais pas, le bonhomme, le jour de la bataille, qu'il était à deux pas de son village; tant l'uniformité du pays, joint au tourbillon des armées, l'avait désorienté. Ce ne fut qu'après deux jours de fuite, du côté de France, qu'il aperçut enfin que la bataille avait été perdue entre Mont-Saint-Jean et Plancenoix; et qu'après, se donnant à retourner sur le lieu du désastre, se décida à se rendre en ses pénates.

Mais l'œil de l'homme de guerre aperçoit, il le faut croire, dans un pays, des choses que n'y voit pas du tout l'artiste. Plusieurs semaines avant la bataille, Wellington, qui s'attendait à une invasion de la Belgique de la part de l'empereur, avait parcouru la route de Bruxelles jusqu'à Charleroi; il avait noté la position de Mont-Saint-Jean, et, sans en faire part à personne, il s'était dit que là il arrêterait l'armée française.

Tout ceci est maintenant devenu historique; et quand on quitte en détail, sur le terrain, le plan de Wellington, on trouve bien misérables les critiques que Napoléon vaincu en a faites. Le pauvre empereur a été pris dans un vrai traquenard, si bien pris, que jusqu'à la mort il ne parait pas avoir clairement compris les causes de sa défaite.

Je ne vous dis pas à tout tour la description de la bataille; il faudrait au moins cinquante pages; mais j'ai les pièces; j'ai consulté les documents officiels, et j'ai pu noter les distances et les heures.

Quant aux manœuvres, outre qu'il n'y en a presque pas eu, c'est chose dont les soldats ont beaucoup trop de bruit, et qui, à mon avis, ne profite pas plus de l'échec chez nos hommes que l'habileté aux dominos ou aux échecs; j'ai voulu me rendre compte de cette tactique; et je ne crains pas de formuler ainsi mon opinion.

Un bon cher ami, autant le retour de l'île d'Elbe dénote peu de sens moral dans l'empereur, autant son entreprise de 1815 montre peu de prudence et de discernement. Toute cette tragédie, à l'analyse, est scandaleuse et fait pitié.

Qu'est-ce donc qu'il y a, me direz-vous, sur ce fatal plateau, qui ait pu procurer à Bonaparte un pareil désastre? Des riens: une grosse ferme sur la route, appelée la Haie-Sainte, avec murs de clôture, et verger entouré d'une haie; à gauche, à 1,500 mètres, une autre ferme, de même espèce, avec des restes de vieux château; en face, au haut de la pente très-douce qui monte pendant 2,200 mètres de la Haie-Sainte, vers Mont-Saint-Jean, un chemin qui coupe la route perpendiculairement, encaissé à gauche, bordé de haies à droite. Figurez-vous l'armée anglaise sur cette croisée, les batteries dans le chemin creux, les soldats derrière, cachés par le repli du terrain; puis, des détachements qui garnissent les deux fermes dont je vous ai parlé. Voilà les obstacles qu'il s'agissait de forcer pour arriver à Bruxelles.

A un kilomètre de distance, rien de tout cela ne se voit. La Haie-Sainte, petite comme une baraque, ferme et les ruines du château de Hougomont se laissent voir à peine dans un bouquet de bois; le chemin de traverse ne se voit pas du tout. C'était peut-être le métier de l'empereur de découvrir et d'apprécier toutes ces choses; le fait est qu'il ne devina rien, ne sut rien, ne comprit rien. La bataille a duré depuis onze heures et demie du matin jusqu'à neuf heures et demie du soir; pendant tout ce temps, la ferme de la Haie-Sainte, placée sur la route même, a été prise, perdue, reprise; je ne sais combien de fois, l'autre ferme, à gauche, prise, perdue, reprise, repêchée tant et si bien qu'il a été tué sur un ou deux points peut-être vingt mille hommes, sans que rien fut décidé.

Pourquoi, direz-vous, ne passait-on pas entre ces deux fermes, pour arriver droit au chemin de croisement, et enlever la position? Pourquoi aussi ne tournait-on pas par la droite?

C'est en effet ce que tenta Napoléon. Après avoir bien canonisé l'armée anglaise (les boulets passaient à dix pas sur le chemin), Napoléon ordonna à Ney de faire charger par la cavalerie, en passant à gauche de la route entre la Haie et Hougomont. C'est ainsi que se sont écroulés ou quinze charges épuisables, où la moitié de la cavalerie française fut tuée, ou tant d'Anglais trouvèrent la mort; il y eut des batteries écrasées; des carres écartés; mais Wellington faisait avancer au fur et à mesure ses réserves; les vivants remplaçaient les morts, tant et si bien que les nôtres durent renoncer à leur entreprise. A droite, les mêmes tentatives furent répétées, avec encore moins de succès. Je vous demande quel génie il y a à jeter ainsi des masses d'hommes les uns sur les autres, de manière que le poids le plus lourd, ou la matière la plus résistante, finisse par briser l'autre? Il n'y eut pas autre chose à Waterloo, ou pour mieux dire à Mont-Saint-Jean, puisque Waterloo est à trois kilomètres plus loin. Napoléon agissait ici comme marteau, Wellington était l'enclume; toute la question était de savoir lequel des deux le premier serait usé.

RENTE ITALIENNE 500. MM. P. GALLINE et Co, 13, rue de Lyon, paient dès à présent le coupon du 1er juillet et garantissent les risques de route des titres.

RENTE ITALIENNE 500. L'Agence de Lyon paie dès à présent le coupon semestriel du 5 0/0 Italien et GARANTIT LES RISQUES DE ROUTE DES TITRES.

RENTE ITALIENNE 5 P. 00. La Société Lyonnaise de Dépôts et de Comptes Courants et de Crédit Industriel, paient dès à présent le coupon du 1er juillet et garantissent les risques de route des titres.

Grand Bouillon Parisien PERRACHE-TAVERNE. Ce restaurant, unique dans son genre, situé Cours du Midi, 29, à côté du Grand Hôtel MICHEL, est organisé d'après le système des meilleurs établissements de bouillon de Paris.

EAU DE VICHY, SOURCE DE ST-YORRE. La plus saine et la plus agréable. Elle est souveraine contre les maladies du foie, de l'estomac et des reins, le diabète et la goutte.

EAU DE VICHY, SOURCE DE ST-YORRE. La plus saine et la plus agréable. Elle est souveraine contre les maladies du foie, de l'estomac et des reins, le diabète et la goutte.

EAU DE VICHY, SOURCE DE ST-YORRE. La plus saine et la plus agréable. Elle est souveraine contre les maladies du foie, de l'estomac et des reins, le diabète et la goutte.

EAU DE VICHY, SOURCE DE ST-YORRE. La plus saine et la plus agréable. Elle est souveraine contre les maladies du foie, de l'estomac et des reins, le diabète et la goutte.

EAU DE VICHY, SOURCE DE ST-YORRE. La plus saine et la plus agréable. Elle est souveraine contre les maladies du foie, de l'estomac et des reins, le diabète et la goutte.

EAU DE VICHY, SOURCE DE ST-YORRE. La plus saine et la plus agréable. Elle est souveraine contre les maladies du foie, de l'estomac et des reins, le diabète et la goutte.

EAU DE VICHY, SOURCE DE ST-YORRE. La plus saine et la plus agréable. Elle est souveraine contre les maladies du foie, de l'estomac et des reins, le diabète et la goutte.

EAU DE VICHY, SOURCE DE ST-YORRE. La plus saine et la plus agréable. Elle est souveraine contre les maladies du foie, de l'estomac et des reins, le diabète et la goutte.

Ballots pesés. Opérations de décaissage. Dernier numéro placé. Total du 1er au 18.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE du 20 juin. PAR BOULADE, ING.-OPTICIEN.

SOCIÉTÉ DE DÉPÔTS ET DE COMPTES COURANTS. Émission de 50,000 actions nouvelles de 500 francs de la SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DE PARIS.

THÉÂTRE DU GYMNASIE. Le Comtesse de Somerville, comédie. — Il est de la police, vaudeville.

THÉÂTRE DE LA CHATTE BLANCHE. grande féerie en 3 actes et 24 tableaux, de MM. Cogniard frères.

THÉÂTRE DE LA CHATTE BLANCHE. grande féerie en 3 actes et 24 tableaux, de MM. Cogniard frères.

THÉÂTRE DE LA CHATTE BLANCHE. grande féerie en 3 actes et 24 tableaux, de MM. Cogniard frères.

THÉÂTRE DE LA CHATTE BLANCHE. grande féerie en 3 actes et 24 tableaux, de MM. Cogniard frères.

THÉÂTRE DE LA CHATTE BLANCHE. grande féerie en 3 actes et 24 tableaux, de MM. Cogniard frères.

THÉÂTRE DE LA CHATTE BLANCHE. grande féerie en 3 actes et 24 tableaux, de MM. Cogniard frères.

THÉÂTRE DE LA CHATTE BLANCHE. grande féerie en 3 actes et 24 tableaux, de MM. Cogniard frères.

THÉÂTRE DE LA CHATTE BLANCHE. grande féerie en 3 actes et 24 tableaux, de MM. Cogniard frères.

THÉÂTRE DE LA CHATTE BLANCHE. grande féerie en 3 actes et 24 tableaux, de MM. Cogniard frères.

THÉÂTRE DE LA CHATTE BLANCHE. grande féerie en 3 actes et 24 tableaux, de MM. Cogniard frères.

THÉÂTRE DE LA CHATTE BLANCHE. grande féerie en 3 actes et 24 tableaux, de MM. Cogniard frères.

THÉÂTRE DE LA CHATTE BLANCHE. grande féerie en 3 actes et 24 tableaux, de MM. Cogniard frères.

THÉÂTRE DE LA CHATTE BLANCHE. grande féerie en 3 actes et 24 tableaux, de MM. Cogniard frères.

THÉÂTRE DE LA CHATTE BLANCHE. grande féerie en 3 actes et 24 tableaux, de MM. Cogniard frères.

THÉÂTRE DE LA CHATTE BLANCHE. grande féerie en 3 actes et 24 tableaux, de MM. Cogniard frères.

Table with columns: SORTES, FRANCE, ALGERIE, MAROC, ESPAGNE, ITALIE, PORTUGAL, ANGLETERRE, AUTRES, POIDS.

Table with columns: SORTES, FRANCE, ALGERIE, MAROC, ESPAGNE, ITALIE, PORTUGAL, ANGLETERRE, AUTRES, POIDS.

Table with columns: SORTES, FRANCE, ALGERIE, MAROC, ESPAGNE, ITALIE, PORTUGAL, ANGLETERRE, AUTRES, POIDS.

Table with columns: SORTES, FRANCE, ALGERIE, MAROC, ESPAGNE, ITALIE, PORTUGAL, ANGLETERRE, AUTRES, POIDS.

Table with columns: SORTES, FRANCE, ALGERIE, MAROC, ESPAGNE, ITALIE, PORTUGAL, ANGLETERRE, AUTRES, POIDS.

Table with columns: SORTES, FRANCE, ALGERIE, MAROC, ESPAGNE, ITALIE, PORTUGAL, ANGLETERRE, AUTRES, POIDS.

Table with columns: SORTES, FRANCE, ALGERIE, MAROC, ESPAGNE, ITALIE, PORTUGAL, ANGLETERRE, AUTRES, POIDS.

Table with columns: SORTES, FRANCE, ALGERIE, MAROC, ESPAGNE, ITALIE, PORTUGAL, ANGLETERRE, AUTRES, POIDS.

Table with columns: SORTES, FRANCE, ALGERIE, MAROC, ESPAGNE, ITALIE, PORTUGAL, ANGLETERRE, AUTRES, POIDS.

Table with columns: SORTES, FRANCE, ALGERIE, MAROC, ESPAGNE, ITALIE, PORTUGAL, ANGLETERRE, AUTRES, POIDS.

Table with columns: SORTES, FRANCE, ALGERIE, MAROC, ESPAGNE, ITALIE, PORTUGAL, ANGLETERRE, AUTRES, POIDS.

Table with columns: SORTES, FRANCE, ALGERIE, MAROC, ESPAGNE, ITALIE, PORTUGAL, ANGLETERRE, AUTRES, POIDS.

Table with columns: SORTES, FRANCE, ALGERIE, MAROC, ESPAGNE, ITALIE, PORTUGAL, ANGLETERRE, AUTRES, POIDS.

Table with columns: SORTES, FRANCE, ALGERIE, MAROC, ESPAGNE, ITALIE, PORTUGAL, ANGLETERRE, AUTRES, POIDS.

Table with columns: SORTES, FRANCE, ALGERIE, MAROC, ESPAGNE, ITALIE, PORTUGAL, ANGLETERRE, AUTRES, POIDS.

Table with columns: SORTES, FRANCE, ALGERIE, MAROC, ESPAGNE, ITALIE, PORTUGAL, ANGLETERRE, AUTRES, POIDS.

Table with columns: SORTES, FRANCE, ALGERIE, MAROC, ESPAGNE, ITALIE, PORTUGAL, ANGLETERRE, AUTRES, POIDS.

Table with columns: SORTES, FRANCE, ALGERIE, MAROC, ESPAGNE, ITALIE, PORTUGAL, ANGLETERRE, AUTRES, POIDS.

ON DEMANDE de 176, avenue de la République, des employés et un embaumeur au courant de l'article faïence et verrerie.

UN JEUNE ALSACIEN âgé de 19 ans, ayant une belle écriture, demande à se placer dans un commerce de gros.

Formation de société. Entrepreneurs Bidaut et Pepin ont formé une société en nom collectif pour l'exploitation d'un atelier de constructions mécaniques.

A VENDRE UNE MAISON rue de Lyon. Revenu, 9,600 fr. Prix, 162,000 fr.

A VENDRE UNE MAISON BOURGEOISE. Revenu, 15,000 fr. Prix, 230,000 fr.

A VENDRE UNE BELLE PRAIRIE de 1 hectare 30 ares, entièrement close de murs.

ON DEMANDE de 176, avenue de la République, des employés et un embaumeur au courant de l'article faïence et verrerie.

UN BON COCHER valet de chambre, et sa femme, cuisinière, munis de bons renseignements, désirent se placer tous les deux dans la même maison.

MALADIES Dartres, Scrofules, Abcès, Fonges, Taches à la peau, Teigne, Ulcères, Douleurs, Maux de poitrine, etc.

Guérison prompte et radicale des RHUMATISMES par le Liniment Mexicain.

HOTEL DE LA GRANDE-BRETAGNE. Au centre des beaux Quartiers, touchant les Boulevards et le nouvel Opéra.

LES ANNONCES ET LES ABONNEMENTS sont reçus aux bureaux du Journal, rue de l'Hôtel-de-Ville, 41.

BOURSE DE PARIS — Mardi 19 Juin (de midi 1/2 à 3 h.)

Table of stock market data for Paris, including Rentes et Actions, Obligations, and various financial instruments.

BOURSE DE LYON — Jeudi 20 Juin (de 11 h. à midi 1/2).

Table of stock market data for Lyon, including Rentes et Actions, Obligations, and various financial instruments.

Vous par nous, maire du deuxième arrondissement de Lyon, pour la légalisation de la signature ci-contre. Lyon, le...